

Groupes 7 et 8

10-02-2020

Les gens de maison (70) se distinguent des femmes de ménage (71) par le fait qu'ils n'ont qu'un seul employeur et qu'ils sont logés par cet employeur. Les femmes de ménages d'entreprise et d'administration sont classées comme manœuvres (68). Les « autres personnels de service » (72) comprennent par exemple les chauffeurs de taxi, les garçons de café, les hôtesses de l'air, les ouvreuses, les garçons coiffeurs, les nourrices, les gardiens, les bedeaux...

Le groupe 8 n'a aucune unité et procède à des assimilations qu'on pourra juger contestables. C'est ainsi que les artistes (80) comprennent certes les artistes en arts plastiques, musique et variétés, mais aussi les speakers, les sportifs professionnels et les fakirs, cartomanciennes, astrologues...

La catégorie clergé (81) comprend les sœurs des hôpitaux, et les personnes vivant en communautés religieuses.

La catégorie armée et police (82), exclut les officiers, classés en cadres supérieurs (34), et les militaires du contingent (92). Elle comprend les sapeurs-pompiers.

Economie et Statistique, Le code des catégories socio-professionnelles, INSEE, 1969

Jean-Jacques Salomon

palia@editionsdupalio.fr

